



Informations communales

Service hivernal

Suite à la démission de M. Frédéric Simonin, le Conseil municipal a procédé à un appel d'offre. Le mandat a été attribué à l'entreprise Top Elagage & Jardin Sàrl de Tramelan et ce dès la période hivernale 2020/2021.

Assemblée municipale du 29 juin 2020

En raison de la fermeture estivale, le procès-verbal sera déposé publiquement durant 20 jours à partir du 10 août 2020 conformément à l'article 62 du règlement d'organisation. Il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Bons de garde

Nous vous rappelons que la commune de Saicourt a adhéré au système de bons de garde à partir du 1^{er} août 2020. Dans ce système, les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée d'accueil extrafamilial reçoivent de leur commune de domicile un bon dont le montant varie en fonction du revenu, de la fortune et de la taille du ménage. Les parents déposent une demande de bon de garde dans leur commune de domicile via l'application en ligne KiBon prévue à cet effet. Nous vous rendons attentifs au fait que les demandes qui seront déposées après le 20 juillet 2020 ne pourront pas être traitées avant le 16 août 2020.

Le Fuet, le 8 juillet 2020

Conseil municipal